

EMMANUEL CRETIN-MAITENAZ
SYLVAIN MOREAU

HECTARE SA

Service Comptabilité
1 Boulevard Kennedy
66100 PERPIGNAN

Facture

N° Dossier	18185 /
Facture N°F23030156	

Perpignan, le 20/03/2023.

Page 1 sur 2

Lieu des travaux : Commune de LAROQUE DES ALBERES - Avenue des Baléares - Section Cadastre : AH - N° de Parcelle(s) : 70

Objet : Lotissement "LE 9"

Rétablissement de limites

Référence	Désignation	Prix U.HT €	Qté	Coeff	Montant HT
MIS-GEO SIT	MISSION GEOMETRE suivant convention du 28/02/2019 SITUATION N° 4 - SOLDE DES HONORAIRES				
bor-perim-l ot	1. Bornage périmétrique et de reconnaissance de limites	1 194,00		1.00	1 194,00
Eta-Plap	2. Numérisation du plan parcellaire(plan parcellaire général)	600,00		1.00	600,00
Imp-tra	3. Implantation des emprises voies et mitoyens pour les travaux (2 interventions)	1 050,00		1.00	1 050,00
	Actualisation à la date des travaux : Implantation du terrassement	41,95		1.00	41,95
	Indice IGE Dec 2018 : 1 227,30 Indice IGE Sept 2022 : 1 325,10 Coefficient d'actualisation 1,0797				
	Actualisation à la date des travaux : Implantation pour pose des blocs	42,95		1.00	42,95
	Indice IGE Dec 2018 : 1 227,30 Indice IGE Novembre 2022 : 1 327,70 Coefficient d'actualisation 1,0818 Actualisation 525x0,0818				
Bor-lot	4. Bornage des lots après travaux	2 490,00		1.00	2 490,00
	Actualisation à la date des travaux :				
	Indice IGE Dec 2018 : 1 227,30 Indice IGE Déc 2022 : 1 329,10 Coefficient d'actualisation 1,0829 Actualisation 2490 x 0,0829	206,42			206,42
Pub-fon2	5. Documents cadastraux pour vente	240,00		1.00	240,00
Mon-rem	Montant de la rémunération : 5574€ HT				
Pla-ven	Plans de vente individuels et Descriptifs de bornage SRU , à la charge des acquéreurs : 680 € TTC par/ lot				

IBAN N° FR76 1660 7000 1901 9218 8172 959 / BIC : CCBPFRPPPPG
Facture payable au plus tard le 04/04/2023

Total HT €

Total TVA 20%

Total TTC €

A compter du 01.01.2013, tout retard de paiement entraîne une indemnité forfaitaire de 40 € minimum au titre des frais de recouvrement, à laquelle s'ajoutent des pénalités de retard, de plein droit et sans mise en demeure préalable, calculées par l'application d'un taux d'intérêt égal à 12% (L. 441-6 du Code de commerce et Décret N° 2012-1115 du 2.10.2012). La société ne pratique pas l'escompte pour paiement anticipé.

S.C.P. CRETIN-MAITENAZ MOREAU

102, Avenue Alfred Kastler - Tecnosud - 66100 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 68 28 40 - Fax : 04 68 68 28 41 - Mail dmcgeo@orange.fr

N° TVA: FR 54 391 027 190 - N° SIRET: 391 027 190 00027 - A.P.E.: 7112 A